PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le quatorze (14) septembre deux mille vingt-six (2026), à 19 h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Marc-André Cournoyer, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19 h.

2026-09-324 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après en y ajoutant le point 6.3. Les Moulins de L'Isle-aux-Coudres – Mandat à Marie-Josée architecte Inc. pour la réalisation des audits du moulin à eau, du moulin à vent et de la maison du meunier et de garder le varia ouvert à toute modification.

Ordre du jour

Séance ordinaire du 14 septembre 2026

1. Administration

1.1. Ouverture de la séance
1.2. Adoption de l'ordre du jour
1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026
1.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2026
1.5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2026
1.6. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois d'août 2026
1.7. Règlement numéro 2026-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires – Avis de motion
1.8. Chambre de commerce de Charlevoix – Renouvellement de l'adhésion annuelle
1.9. Le Festif! à l'école – Demande d'une contribution financière
1.10. Association des plus beaux villages du Québec – Achat de l'affiche prestige de L'Isle-aux-Coudres
1.11. CIHO-FM – Renouvellement de l'adhésion annuelle

1.12. CIHO-FM – Appui au projet de remplacement des équipements spécialisés de radio concernant la demande d'aide financière du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations – Volet 2
1.13. Reconnaissance de fin d'année des employés et élus municipaux – Mandat à la directrice générale

2. <u>Sécurité publique</u>

2.1. Sécurité civile – Mandat à Services conseils StraTJ Inc. pour diverses formations et simulation concernant le plan municipal de sécurité civile
2.2. Service incendie – Achat de bottes d'intervention et de gants

3. <u>Voirie et travaux publics / Transport</u>

3.1. Bâtiments municipaux – Paiement de la facture numéro FAD104415 à Le groupe Gesfor, Poirier, Pinchin

4. <u>Hygiène du milieu</u>

4.1. Réseau d'aqueduc – Mandat à Pompaction pour l'achat d'une nouvelle pompe et de pièces de rechange pour pompe concernant les injecteurs d'ozone

5. <u>Aménagement / Urbanisme et Développement / Environnement</u>

5.1. Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2024 – Mandat à Cèdréco pour l'achat de paillis
5.2. Projet Signature local – Mandat à la direction générale pour l'achat de divers matériaux requis
5.3. Projet d'aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Entériner l'achat d'un distributeur de papier de toilette de plus grande capacité pour la toilette écologique
5.4. Projet d'aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Mandat à Noëlle Boucher pour correction du texte du pavillon d'accueil
5.5. Géoparc de Charlevoix – Entente de partenariat
5.6. Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Mandat à Entrepreneur F. Bouchard Inc. pour modification des raccordements du bloc sanitaire aux réseaux d'aqueduc et d'égout
5.7. Patrimoine immobilier – Désignation du représentant municipal pour siéger sur le comité d'analyse des demandes reçues pour le programme de restauration du patrimoine immobilier

6. <u>Loisirs et culture</u>

6.1. Bibliothèque municipale – Achat d'une imprimante à reçus pour les prêts PEB
6.2. La vague insulaire – Demande d'utilisation de l'écocentre durant l'édition 2027 de l'évènement « Course de chiens »
6.3. Les Moulins de L'Isle-aux-Coudres – Mandat à Marie-Josée architecte Inc. pour la réalisation des audits du moulin à eau, du moulin à vent et de la maison du meunier

7. <u>Dépôt des rapports, comptes rendus et documents divers</u>

8. <u>Varia</u>

9. <u>Rencontres et représentations</u>

10. <u>Période de questions</u>

11. <u>Levée de l'assemblée</u>

Adoptée

2026-09-325 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026.

Adoptée

2026-09-326 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2026.

Adoptée

2026-09-327 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2026 et de transmettre une mention de félicitations au Théâtre de la Dame de Cœur pour leur spectacle grandiose « Acupunk » qui a eu lieu samedi dernier (12 septembre), sur le terrain de l'église St-Louis, ainsi qu'un appui de la municipalité pour leurs futures demande de financement.

Adoptée

2026-09-328 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois d'août 2026

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer du mois d'août 2026, totalisant la somme de 366 320.92 $.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES	
COMPTES PAYÉS AOÛT 2026	
Masse salariale	27 907.69 $
Christyan Dufour, salaire maire Août 2026	1 345.54 $
Bernard Boudreault, salaire conseiller Août 2026	568.39 $
Kathleen Normand, salaire conseillère Août 2026	440.39 $
Marc-André Cournoyer, salaire conseiller Août 2026	418.39 $
Martine Harvey, salaire conseillère Août 2026	548.39 $
Noëlle-Ange Harvey, salaire conseillère Août 2026	617.91 $
Patrice Harvey, salaire conseiller Août 2026	658.39 $

Desjardins (RVER - Août 2026)	3 677.78 $
Revenu Canada (Remises Août 2026)	5 521.40 $
Revenu Québec (Remises Août 2026)	13 927.05 $
Audrey Prescott (Don à la naissance ou âge préscolaire - Kendrik Prescott Roberge)	250.00 $
Bell Mobilité	193.40 $
Carole-Anne Harvey (Remboursement activité pour enfant de moins de 18 ans)	50.00 $
Centre jardin de la Baie (Projet Signature)	8 409.88 $
Communications Charlevoix	2 106.42 $
Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec	125.00 $
EMCO Corporation	2 661.19 $
Fondation prévention suicide Charlevoix	140.00 $
FQM Assurances	110 033.32 $
Groupe Régis Côté Inc. (Parc de la pointe du Bout d'en Bas)	4 535.77 $
Hydro-Québec	3 995.52 $
Impression Prodesign 2019	489.79 $
Josiane Perron (Remboursement activités pour les enfants de moins de 18 ans)	96.00 $
La Coopérative de Câblodistribution de l'Arrière-Pays	342.32 $
Pamela Harvey (frais déplacement + immatriculation nouveau camion incendie)	739.88 $
Papeterie Saint-Gilles	100.00 $
Pétro-Canada	432.33 $
Pétrole Irving	927.27 $
Projciel Inc.	342.06 $
Purolator	18.68 $
Rosemarie Gagnon (Don à la naissance ou âge préscolaire - Milo Harvey)	250.00 $
Visa Desjardins	5 449.91 $
SOUS-TOTAL :	**197 320.06 $**
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	66.89 $
Hydro-Québec	10 428.48 $
SOUS-TOTAL :	**10 495.37 $**
COMPTES À PAYER	
Alarme Charlevoix (9253-1391Québec Inc.)	1 218.45 $
Alimentation W. Boudreault	75.25 $
Bureauthèque Pro Inc.	424.44 $
Communications Charlevoix (Installation radios)	1 441.30 $
Énergie et Ressources Naturelles	30.00 $
Entreprises d'Électricité Dufour Inc.	917.45 $
Gilbert Dufour - Remboursement frais déplacement et dépenses nouveau camion incendie	76.55 $
G. Perron Excavation	1 591.26 $
Henri Jean & Fils Inc.	722.78 $
L'Arsenal (Isotech Instrumentation inc.)	1 245.64 $
Medimage	172.21 $
MJS Inc.	1 848.56 $
MRC de Charlevoix (4e facturation quote-part, service inspection, projet Circonflexe)	127 704.01 $
Numérique.ca	2 931.87 $
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	2 086.79 $
Sani Charlevoix	1 178.48 $
S. Côté Électrique Inc.	2 592.69 $
Solutions D.E. Multiservices	949.75 $
SOUS-TOTAL :	**147 207.48 $**
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Automatisation JRT Inc. (Forfait IOT juillet et août 2026)	735.84 $

Eurofins Environnex	1 759.69 $
Gaétan Bolduc & Associés Inc. (Réparation conduit de refoulement poste pompage PP-5)	5 637.57 $
Meunerie Charlevoix Inc.	875.37 $
Municipalité de St-Hilarion (Location boîte de tranchée pour poste de pompage PP-5)	2 013.99 $
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	71.93 $
Réal Huot Inc.	140.81 $
Solutions D.E. Multiservices	10.53 $
Transport RJ Tremblay Inc.	52.28 $
SOUS-TOTAL :	**11 298.01 $**
TOTAL :	**366 320.92 $**

Adoptée

Règlement numéro 2026-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires – Avis de motion

La conseillère Noëlle-Ange Harvey donne avis qu'un règlement sera présenté prochainement à l'attention du conseil municipal concernant les règles de contrôle et de suivis budgétaires.

2026-09-329 Chambre de commerce de Charlevoix – Renouvellement de l'adhésion annuelle

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion annuelle auprès de la Chambre de commerce de Charlevoix pour la somme de 250 $ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le fonds de fonctionnement.

Adoptée

2026-09-330 Le Festif! à l'école – Demande d'une contribution financière

Il est proposé par le conseiller le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une contribution financière de 300 $ pour le projet Le Festif! à l'école pour la tenue d'un évènement à l'École Saint-Pierre au cours de l'année scolaire 2026-2027. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le fonds de fonctionnement.

Adoptée

2026-09-331 Association des plus beaux villages du Québec – Achat de l'affiche prestige de L'Isle-aux-Coudres

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter cinq (5) copies de l'affiche prestige de L'Isle-aux-Coudres qui a été produite par l'Association des plus beaux villages du Québec, et ce, au coût total de 199.94 $, soit 34.99 $ pour chaque affiche et 24.99 $ pour les frais de livraison. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le fonds de fonctionnement.

Adoptée

2026-09-332 CIHO-FM – Renouvellement de l'adhésion annuelle

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion annuelle 2026-2027 de la municipalité (période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027), à titre de membre corporatif, auprès de CIHO-FM, et ce, au coût de 250 $. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le fonds de fonctionnement.

Adoptée

2026-09-333 **CIHO-FM – Appui au projet de remplacement des équipements spécialisés de radio concernant la demande d'aide financière du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations – Volet 2**

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer CIHO-FM dans sa demande d'aide financière à être déposée au Programme d'aide aux immobilisations – volet 2 du ministère de la Culture et des Communications du Québec, et ce, concernant son projet de remplacement des équipements spécialisés de radio (émetteurs, transmetteurs et équipement de radiodiffusion).

Adoptée

2026-09-334 **Reconnaissance de fin d'année des employés et élus municipaux – Mandat à la directrice générale**

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, afin d'organiser un souper de Noël pour les employés et élus municipaux, incluant les pompiers, d'accorder tous les mandats et d'effectuer toutes les dépenses pour donner plein et entier effet à la présente résolution, et ce, au coût d'environ 100 $ par employé, pour un budget d'environ 4 000 $. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le fonds de fonctionnement tel que budgété.

Adoptée

2026-09-335 **Sécurité civile – Mandat à Services conseils StraTJ Inc. pour diverses formations et simulation concernant le plan municipal de sécurité civile**

CONSIDÉRANT le plan municipal de sécurité civile qui a été adopté par le conseil le 13 juillet 2026, via la résolution 2026-07-272;

CONSIDÉRANT QUE des formations et une simulation avaient également été prévus pour l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC);

CONSIDÉRANT QU'une formation avait également été prévue pour les élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Services conseils StraTJ Inc. afin de donner une formation aux élus municipaux ainsi que les formations « Introduction à la sécurité », « Ouverture du CCMU » et « Services aux sinistrés » niveau 1 à l'OSMC et de coordonner une simulation à l'OSMC, le tout selon l'offre de services professionnels portant le numéro de référence 20250808-102226457 et datée du 8 août 2025, au montant de 8 900 $ plus taxes, soit 10 232.78 $ taxes incluses. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le fonds de fonctionnement tel que budgété.

Adoptée

2026-09-336 **Service incendie – Achat de bottes d'intervention et de gants**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'Acheter une paire de bottes d'intervention pour la pompière Cathy Rémond ainsi que deux paires de gants pour les pompières Cathy Rémond et Alycia Maltais, auprès de Boivin & Gauvin Inc., selon la soumission de Boivin & Gauvin Inc., datée du 2 septembre 2026 et portant le numéro SC20029788, au montant de 951 $ plus taxes (1 093.41 $ taxes incluses). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le fonds de fonctionnement.

Adoptée

2026-09-337 **Bâtiments municipaux – Paiement de la facture numéro FAD104415 à Le groupe Gesfor, Poirier, Pinchin**

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer, à même le fonds de fonctionnement, la facture numéro FAD104415 datée du 31 juillet 2026,

au montant de 126.11 $ plus taxes (145 $ taxes incluses) étant une facture reliée au mandat global accordé via la résolution numéro 2026-07-273 et ayant trait à la norme comptable SP-3280 concernant les obligations reliées à la mise hors service d'immobilisations (échantillon au bloc sanitaire du terrain de jeux de l'Islet).

Adoptée

2026-09-338 **Réseau d'aqueduc – Mandat à Pompaction pour l'achat d'une nouvelle pompe et de pièces de rechange pour pompe concernant les injecteurs d'ozone**

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACHETER auprès de Pompaction Inc. une pompe Goulds (moteur 10HP, 575 volts, 3600RPM) ainsi que des pièces de rechange pour réparer une autre pompe (impulseur et ensemble de réparation), au coût de 9 365.65 $ plus taxes (10 768.15 $ taxes incluses), le tout selon l'offre de services datée du 31 août 2026 et portant le numéro POMPA-SV060336;

QUE la municipalité autorise le paiement de ces équipements à même les sommes disponibles dans le cadre du programme TECQ 2024-2028.

Par la présente, ces dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-09-339 **Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2024 – Mandat à Cèdréco pour l'achat de paillis**

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter du paillis de cèdre auprès de Cèdréco pour les exerciseurs physiques à être installés derrière l'hôtel de ville dans le cadre du projet Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2024, et ce, au coût d'environ 1 200 $ plus taxes, et de mandater Transport CRL pour le transport au coût d'environ 1 500$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même les fonds dédiés au projet.

Adoptée

2026-09-340 **Projet Signature local – Mandat à la direction générale pour l'achat de divers matériaux requis**

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la direction générale afin d'autoriser tout achat de matériaux (notamment une membrane géotextile) ou location d'équipements (notamment une plaque vibrante) qui n'aurait pas été déjà prévu par résolution, et ce, concernant le projet Signature local. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même les fonds dédiés au projet.

Adoptée

2026-09-341 **Projet d'aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Entériner l'achat d'un distributeur de papier de toilette de plus grande capacité pour la toilette écologique**

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'un distributeur de papier de toilette de plus grande capacité, et ce, étant donné le fort achalandage au Parc de la pointe du Bout d'en Bas et l'utilisation accrue de la toilette écologique qui s'y trouve, et ce, au coût de 149.99 $ plus taxes, soit 172.45 $ taxes incluses et que les fonds dédiés au projet servent à payer cette dépense (BOUT01).

Adoptée

2026-09-342 **Projet d'aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Mandat à Noëlle Boucher pour correction du texte du pavillon d'accueil**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater madame Noëlle Boucher pour procéder à la correction du texte qui se trouvera à l'intérieur du pavillon d'accueil au Parc de la pointe du Bout d'en Bas, et ce, pour la somme approximative de 175 $. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même les fonds dédiés au projet (BOUT01).

Adoptée

2026-09-343 **Géoparc de Charlevoix – Entente de partenariat**

CONSIDÉRANT QUE le Géoparc de Charlevoix souhaite obtenir la reconnaissance de la région comme Géoparc mondial de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT QU'il y a trois géosites sur le territoire de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, soit les shales de la pointe de l'Islet, la roche à Caya et les calcaires du Parc de la pointe du Bout d'en Bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER Sciences@CECC dans son processus d'obtention de reconnaissance de la région à titre de géoparc mondial de l'UNESCO;

DE CONCLURE une entente de partenariat avec Sciences@SECC concernant l'obtention de cette accréditation auprès de l'UNESCO;

DE MANDATER la directrice générale et greffière-trésorière pour signer l'entente à cet effet à intervenir entre la municipalité et Sciences@CECC.

Adoptée

2026-09-344 **Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Mandat à Entrepreneur F. Bouchard Inc. pour modification des raccordements du bloc sanitaire aux réseaux d'aqueduc et d'égout**

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Entrepreneur F. Bouchard Inc. pour effectuer les travaux de correction des raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égout du bloc sanitaire, le tout selon un coût estimé par le responsable des réseaux d'aqueduc et d'égout à environ 4 000 $ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même les fonds dédiés au projet (code JEUX01).

Adoptée

2026-09-345 **Patrimoine immobilier – Désignation du représentant municipal pour siéger sur le comité d'analyse des demandes reçues pour le programme de restauration du patrimoine immobilier**

CONSIDÉRANT le programme de restauration du patrimoine immobilier de la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'analyse des demandes doit être formé et qu'un représentant de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres doit être désigné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer l'agente de développement local, madame Béatrice Amyot, pour faire partie de ce comité, pour et au nom de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres.

Adoptée

2026-09-346 **Bibliothèque municipale – Achat d'une imprimante à reçus pour les prêts PEB**

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter une imprimante thermique pour les prêts PEB auprès du Réseau biblio CNCA, et ce, au coût de 312.25 $ plus frais de livraison (20 $), de configuration (95 $) et les taxes, soit pour la somme totale d'environ 491.23$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le fonds de fonctionnement.

Adoptée

2026-09-347 **La vague insulaire – Demande d'utilisation de l'écocentre durant l'édition 2027 de l'évènement « Course de chiens »**

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme « La vague insulaire », reçue le 1er septembre 2026, concernant l'utilisation d'une partie du lot numéro 5 276 165 du cadastre du Québec (écocentre) lors de l'évènement de courses de traîneaux à chiens qui aura lieu les 7 et 8 mars 2027 et l'installation d'une barrière dans la section de clôture contigu au lot numéro 5 276 163 du cadastre du Québec (église St-Bernard);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix n'est pas favorable à l'utilisation de l'écocentre en dehors de ses heures d'ouverture, et ce, considérant les risques afférents, soit notamment le danger relié aux zones de largage surélevées pouvant entraîner des chutes;

CONSIDÉRANT QUE le terrain n'est pas nivelé et que plusieurs tas de terre végétale y ont été récemment apportés en raison des travaux réalisés derrière l'hôtel de ville dans le cadre du projet Signature;

CONSIDÉRANT QU'il serait onéreux pour la municipalité d'installer une barrière dans la clôture;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait enlever la végétation afin d'installer cette barrière dans la clôture et ainsi permettre le passage lors de l'évènement, ce qui nuirait à l'intimité des propriétaires contigus (église, restaurant-boutique, verger) et aussi à l'esthétisme du secteur;

CONSIDÉRANT QUE, parmi les végétaux qui devraient être enlevés, il y a possiblement présence de renouée du japon, une espèce exotique envahissante;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'une entente soit conclue à court terme entre la municipalité et la Fabrique de la Paroisse de St-François-d'Assise concernant la relocalisation du monument Jacques-Cartier sur le terrain de l'église de St-Bernard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande formulée par La vague insulaire et de ne pas permettre qu'une partie du lot numéro 5 276 165 du cadastre du Québec (écocentre) soit utilisée lors de l'évènement de course de traineaux à chiens qui aura lieu les 7 et 8 mars 2027 et ni qu'une barrière soit installée dans la clôture séparant ce lot du lot numéro 5 276 163 du même cadastre.

Adoptée

2026-09-348 **Les Moulins de L'Isle-aux-Coudres – Mandat à Marie-Josée architecte Inc. pour la réalisation des audits du moulin à eau, du moulin à vent et de la maison du meunier**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière (portant le numéro 552815) qui a été présentée par la municipalité au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations a été refusée, tel qu'il appert de la lettre déjà déposée aux archives sous la cote 114-400-1188;

CONSIDÉRANT QU'un nouvel appel à projets devrait ouvrir au courant du mois d'avril 2027;

CONSIDÉRANT QUE des audits techniques des infrastructures à restaurer devront accompagner cette nouvelle demande d'aide financière à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE ces audits sont valides pour une durée de cinq ans et que ceux possédés par la municipalité viendront à échéance en février 2027, de sorte qu'ils seront expirés lors du dépôt prévu en avril 2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Marie-Josée Deschênes architecte Inc. afin de préparer les audits du moulin à vent, du moulin à eau, de la maison du meunier, le tout selon l'offre de services datée 10 septembre 2026 et portant le numéro 26-1154, au montant de 9 000 $ plus taxes (10 347.75 $ taxes incluses). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le surplus accumulé au 31 décembre 2025.

Adoptée

2026-09-349 **Les documents suivants sont déposés aux archives de la municipalité :**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer le rapport annuel du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025, sous la cote 103-130-2348.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant achevé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19 h 30.

_____ _____

Christyan Dufour, maire **Pamela Harvey, notaire, DMA**
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour, maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 octobre 2026. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.